



Formulaire obligatoire (art. 53 A ou 302 septies
A bis du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LE REVENU Bénéfices industriels et commerciaux

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012008	Régime "simplifié d'imposition" <input checked="" type="checkbox"/> ou "réel normal" <input type="checkbox"/>	(cocher la ou les cases correspondantes)
et clos le	31122008	Option pour la comptabilité super-simplifiée <input type="checkbox"/> TVA <input checked="" type="checkbox"/>	
Adresse du service où doit être déposée cette déclaration	SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES 14 Rue Adoue BP 139 64404 OLORON STE MARIE	Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :	

A IDENTIFICATION	EURL ETAPE CHARBEL
Identification du destinataire	Cami Dou Mouli 64190 NAVARRENX

651 Insp./IFU	305609 N° dossier	44105324600019 N° Siret
------------------	----------------------	----------------------------

B DIVERS
Activités exercées (souligner l'activité principale)
Gîte, Location salle
Personne inscrite au répertoire des métiers (cochez la case) <input type="checkbox"/>

Préciser :
l'ancienne adresse en cas de changement :

le téléphone : 05.59.66.07.25

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (voir renvois page 4)

	Col. 1	Col. 2
1 Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058 A ou 370 ou 372 du 2033 B)	1 758	
2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)		
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu	a	
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ①	b	
revenus nets exonérés (a - b)	c	
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu ②	d	
	Total c + d	
3 Total	1 758	
4 Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1) ③	1 758	

5 Plus-values ② taxées selon les règles prévues pour les particuliers ④

à long terme imposables au taux de 16 % ④	à long terme dont l'imposition est différée de 2 ans (art. 39 quinquies I-1 du CGI) ④	à court terme et à long terme exonérées ⑤	dont plus values à long terme exonérées (art. 151 septies A du CGI) ⑥
---	---	---	---

6 Entreprises nouvelles art. 44 sexies ou **implantées en zones franches urbaines** art. 44 octies ou **en zone franche Corse** art. 44 décies

Exonération ou abattement pratiqué ⑦ sur les plus-values à long terme imposables aux taux de 16 % sur le bénéfice

Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies A)
Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)
Autres dispositifs ⑧

7 Imputations (Vous pouvez vous reporter utilement à la notice 2041 GD en vigueur au moment de l'utilisation de cette déclaration disponible sur le site www.impots.gouv.fr)

Crédit d'impôt afférent aux revenus de valeurs mobilières <input type="checkbox"/>	Crédit d'impôt en faveur de la recherche <input type="checkbox"/>	Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants <input type="checkbox"/>	Crédit d'impôt famille <input type="checkbox"/>
Réduction d'impôt en faveur du mécénat <input type="checkbox"/>	Crédit d'impôt pour investissements en Corse <input type="checkbox"/>	Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage <input type="checkbox"/>	Autres imputations <input type="checkbox"/>

8 BIC non professionnels ⑨

Calcul effectué sur le tableau n° 2031 ter

a - BÉNÉFICE <input type="checkbox"/>	b - DÉFICIT <input type="checkbox"/>	c - PLUS-VALUE <input type="checkbox"/>
---------------------------------------	--------------------------------------	---

Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site www.impots.gouv.fr

<p>Nom, adresse, téléphone, télécopie :</p> <p>- du comptable et/ou du conseil * <input type="checkbox"/></p> <p>- du C.G.A.</p> <p>n° d'agrément du CGA <input type="checkbox"/></p> <p>Visa et cachet du membre de l'Ordre des experts comptables ou de l'association de gestion et de comptabilité **</p>	<p>Sarl ARRAOU et ASSOCIES 5 T Rue des Capucins 64300 ORTHEZ</p> <p>05 59 67 12 40 05 59 69 15 21</p> <p>A NAVARRENX, le 05/05/2009</p> <p>Signature et qualité du déclarant</p>
--	--

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux bases, modifiées par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2031

Désignation de l'entreprise EURL ETAPE CHARBEL
(A ne remplir que sur les exemplaires en continu)

et date de clôture de l'exercice :
31122008

D RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS

(voir renvois page 4)

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires. (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI).

(Si ce cadre est insuffisant, joindre à la présente déclaration un état du même modèle)

Identification, adresse, qualité (associé, associé-gérant, etc.) des associés, personnes physiques ou morales ①	BIC "B" ou BIC non professionnels "M" ②	Quote-part du bénéfice ou du déficit ③ à prendre en considération pour le calcul de la base d'imposition à l'impôt sur le revenu ou, éventuellement à l'impôt sur les sociétés ③	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit ④
1	2	3	4

Sociétés en commandite simple ④ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année

E BIC NON PROFESSIONNELS

Ce cadre concerne :

1 - les résultats des loueurs en meublés non professionnels (personnes non inscrites en qualité de loueur en meublé au RCS et qui réalisent des recettes annuelles inférieures à 23 000 € ou qui retirent de cette activité moins de 50 % de leurs revenus ; seuls sont concernés les loueurs en meublés non professionnels qui ont renoncé au bénéfice du régime micro-entreprise) et des membres non professionnels de copropriété de cheval de course ou d'étalon, quelle que soit la date à laquelle les activités ont été créées ;

2 - pour leur montant total, les résultats des autres activités industrielles ou commerciales exercées à titre non professionnel et créées, étendues ou adjointes à compter du 1er janvier 1996. Sont exercées à titre non professionnel les activités qui ne comportent pas la participation personnelle, continue et directe de l'un des membres du foyer fiscal à l'accomplissement des actes nécessaires à ces activités ;

3 - une fraction du résultat des activités mentionnées au 2 créées, étendues ou adjointes avant le 1er janvier 1996, correspondant aux investissements réalisés à compter de cette date.

Remarque : coexistence au sein d'une même entreprise d'une activité exercée à titre professionnel et d'une activité exercée à titre non professionnel mentionnée au 1 à 3 ci-dessus.

Le résultat de l'activité exercée à titre non professionnel doit faire l'objet d'une déclaration séparée sauf s'il s'agit de la quote-part de résultat d'une copropriété de cheval de course ou d'étalon ou si l'activité consiste en la location meublée non professionnelle ou est exercée dans le cadre d'une société de personnes. Dans ces derniers cas, le résultat de l'activité exercée à titre non professionnel est déclaré ligne 8 du tableau n° 2031 tandis que le résultat de l'activité professionnelle figure ligne 4 de ce tableau.

Préciser, dans une note jointe à la présente déclaration, les éléments retenus pour la détermination du résultat de l'activité non professionnelle lorsque ceux-ci ont été portés aux lignes WQ et XG du tableau n° 2058 A ou lignes 330 et 350 du tableau n° 2033 B. Une note distincte sera rédigée pour chaque activité non professionnelle.

Les membres de copropriétés de navire non professionnels doivent mentionner leur quote-part dans les résultats de la copropriété, diminuée de l'amortissement de leur part des frais financiers supportés pour cette acquisition ; un tableau d'amortissement, dont le modèle figure dans l'instruction du 16 janvier 1996 (BOI 4 G-1-96), doit être joint à la présente déclaration.

Remarque : la définition des loueurs en meublé non professionnels est modifiée pour l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année 2009.

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2031

Désignation de l'entreprise **EURL ETAPE CHARBEL**

et date de clôture de l'exercice :

(A ne remplir que sur les exemplaires en continu)

31122008

Détermination du résultat de l'exercice

	Bénéfice	Déficit	Plus-value
Locations meublées non professionnelles ou membres non professionnels de copropriétés de cheval de course ou d'étalon			
Autres BIC non professionnels			
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 8a	à reporter case 8b	à reporter case 8c

F RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles ¹ elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice ; 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception

¹ Les autres entreprises doivent utiliser le cas échéant le relevé de frais généraux n° 2067.

Montant des :

- Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 30 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).
- Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.

Exercice

G AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME

figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien. Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres

Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation

Caractéristiques ²	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire ³	Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
			Caractéristiques ²	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire ³

² Veuillez indiquer la marque et la puissance de la voiture.

³ Veuillez préciser si l'entreprise est ou non propriétaire du véhicule (mention P ou NP, selon le cas).

H DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS

Montant brut des salaires, ~~abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurants sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2008~~ montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, ~~majorés~~ des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)

Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*)

(*) A remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.

PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé.

Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre à la déclaration 2031 une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value ⁴

⁴ Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.

Désignation de l'entreprise	EURL ETAPE CHARBEL		Néant <input type="checkbox"/> *
Adresse de l'entreprise	Cami Dou Mouli		64190 NAVARRENX
Numéro SIRET *	4 4 1 0 5 3 2 4 6 0 0 0 1 9		
Durée de l'exercice en nombre de mois *	1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 0 8		3 1 1 2 2 0 0 7		
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions		Net		
		1		2		3		
						4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010		012				
	Fonds commercial *							
	Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *	028	30 279	030	8 216	22 064	18 515	
	Immobilisations financières * (1)	040		042				
Total I (5)		044	30 279	048	8 216	22 064	18 515	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
	Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	181	066		181		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070			
		Autres * (3)	072	1 378	074		1 378	9 756
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	8 543	086		8 543	1 905	
	Charges constatées d'avance *	092	1 413	094		1 413	348	
	Total II		096	11 515	098		11 515	12 009
	Total général (I+II)		110	41 794	112	8 216	33 579	30 524

		PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		
				NET		NET		
				1		2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		7 700		7 700		
	Ecarts de réévaluation	124						
	Réserve légale	126		770		770		
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131		132				
	Report à nouveau	134				4 455		
	Résultat de l'exercice	136		1 758		12 466		
	Provisions réglementées	140						
	Total I		142		10 228		25 392	
	Provisions pour risques et charges		Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		1 689		605		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	18 998	172	21 662	4 527		
	Produits constatés d'avance	174						
	Total III		176		23 350		5 132	
Total général (I + II + III)		180		33 579		30 524		
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	7 167		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302, Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		EURL ETAPE CHARBEL								Néant							
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le				Exercice N-1 clos le											
				3	1	1	2	2	0	0	8	3	1	1	2	2	0	0	7
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209																
		dont export et livraisons intracommunautaires																	
	Production vendue	biens services *	215																
			217																
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)																	
	Production immobilisée *																		
	Subventions d'exploitation reçues																		
	Autres produits																		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)																		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)																		
	Variation de stock (marchandises) *																		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)																		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *																		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)																	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle * 243 680)																	
	Rémunérations du personnel *																		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)																		
	Dotations aux amortissements *																		
	Dotations aux provisions																		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259																
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260																
	Total des charges d'exploitation (II)																		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)																			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)																		
	Produits exceptionnels (IV)																		
	Charges financières (V)																		
	Charges exceptionnelles (VI)																		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)																		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)																			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2																	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *																		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles																		
	Provisions non déductibles *																		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)																		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248													
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		zones franches urbaines (44. octies et octies A)	987		zones franches Corse (44. décies)	988											
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexties A)	989		Pôle de compétitivité (44. undécies)	990											
	Divers* (dont : Investissements outre-mer	344		créance due au report en arrière du déficit *		346													
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS																			
		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2																	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)																		
	Déficits antérieurs reportables : *																		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS																			
		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2																	
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381		Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant* :		380													
Montant de la T.V.A. collectée		374		2 199	Effectif moyen du personnel* :	376		0	dont apprentis :	0	handicapés :	0							
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :		378		4 081	Montants des prélèvements personnels de marchandises*	399													

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : EURL ETAPE CHARBEL

31/12/2008

Détail des réintégrations diverses		
Total des réintégrations diverses		

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL ETAPE CHARBEL

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430	14 503	432	6 321	434		436	20 824	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	1 144	442	846	444		446	1 990	
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	7 465	472		474		476	7 465	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	23 112	492	7 167	494		496	30 279	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520	1 228	522	1 900	524		526	3 129	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 112	532	167	534		536	1 279	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560	2 257	562	1 551	564		566	3 808	
TOTAL		570	4 597	572	3 618	574		576	8 216	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(16,5, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	6	7	8	9	10					
	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
						16,5 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 16,5 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)								591		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 16,5 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL ETAPE CHARBEL

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : EURL ETAPE CHARBEL

Néant **

Exercice ouvert le : 01012008 et clos le : 31122008 Durée en nombre de mois | 1 2 |

I PRODUCTION DE L'ENTREPRISE

Ventes de marchandises	961	
Production vendue - Biens	991	
Production vendue - Services	992	
Production stockée	964	
Production immobilisée	965	
Subventions d'exploitation perçues	966	
Autres produits	967	
Transferts de charges de personnel et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	993	
TOTAL A	994	

II CONSOMMATIONS DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	969	
Variation de stock (marchandises) *	970	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douanes compris)	971	
Variation de stock (matières premières, approvisionnements)	972	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers	973	
Fraction des loyers à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle	974	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	985	
Autres charges	975	
Taxes sur le chiffre d'affaires autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, etc) taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers	976	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle *	977	
TOTAL B	978	

III VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

TOTAL A - TOTAL B 979

* voir notice au verso

Pour les entreprises de crédit, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

** Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 969 à 974, 975, 976 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 965 et portées en ligne 985.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 0 8

N° SIRET

4 4 1 0 5 3 2 4 6 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

EURL ETAPE CHARBEL

ADRESSE (voie)

Cami Dou Mouli

CODE POSTAL

64190

VILLE

NAVARRENX

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. Nom patronymique FOURNIER Prénom(s) Jacques

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 301255 N° Département 12 Commune RODEZ Pays FRANCE

Adresse : N° Voie Cami Dou Mouli

Code postal 64190 Commune NAVARRENX Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

N° de dépôt

Empty box for deposit number

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 0 8

N° SIRET 4 4 1 0 5 3 2 4 6 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL ETAPE CHARBEL

ADRESSE (voie) Cami Dou Mouli

CODE POSTAL 64190 VILLE NAVARRENX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
48600000 Charges constatées d'avance			425.17
31/12/2008 ODB AXA Assurances	276.04		
31/12/2008 ODB GITES DE FRANCE	118.00		
31/12/2008 ODB CHEMINDECOMPOSTELLE.COM	31.13		
48610000 CCA Cot. fisc. et soc. TNS			988.00
31/12/2008 ODB CCA Cot. fisc. et soc. TNS	988.00		
46870000 Produits à recevoir			22.96
31/12/2008 ODB PAR Int. 4E Trim 2008	22.96		
COMPTES DE PASSIF			
40810000 Fourn. factures non parvenues			5.47
31/12/2008 ODB FFNP CAISSE D'EPARGNE		5.47	
43860000 Autres charges à payer			2 464.00
31/12/2008 ODB CAP RSI Exploitant		2 464.00	
44860000 Cotisat° fiscales TNS à payer			50.00
31/12/2008 ODB CAP CFP 2008		50.00	

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2008	12	31/12/2007	12	Euros	%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		22 064		18 515	3 549	19.17
21350000 Installation générale agencem		20 824		14 503	6 321	43.59
21540000 Matériel industriel		1 990		1 144	846	73.95
21830000 Matériel bureau , informatique		3 524		3 524		
21840000 Mobilier		3 941		3 941		
28135000 Amort.AAI des constructions		3 129		1 228	1 900	154.74
28154000 Amort. matériel industriel		1 279		1 112	167	15.02
28183000 Amort. matériel de bureau		2 975		1 818	1 157	63.64
28184000 Amortissement mobilier		834		440	394	89.68
TOTAL I		22 064		18 515	3 549	19.17
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES		181			181	
40910000 Fourn. avances et acomptes		181			181	
AUTRES CREANCES		1 378		9 756	8 378	85.88
44566000 T.V.A.déductible		56			56	
44567000 Crédit de T.V.A. à reporter		1 070		162	908	560.49
44580000 TVA à régulariser		229			229	
44583000 Rembourst taxe sur CA demandé				2 875	2 875	100.00
45500000 Associés Comptes courants				6 696	6 696	100.00
46870000 Produits à recevoir		23		23	0	1.91
DISPONIBILITES		8 543		1 905	6 638	348.36
51210000 Banque Caisse d'Epargne		7 933		1 513	6 420	424.47
53000000 Caisse		611		393	218	55.39
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		1 413		348	1 065	306.38
48600000 Charges constatées d'avance		425		348	77	22.26
48610000 CCA Cot. fisc. et soc. TNS		988			988	
TOTAL II		11 515		12 009	494	4.11
TOTAL GENERAL		33 579		30 524	3 055	10.01

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2008	12	31/12/2007	12	Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	7 700		7 700			
10100000 Capital	7 700		7 700			
RESERVE LEGALE	770		770			
10610000 Réserve légale	770		770			
REPORT A NOUVEAU			4 455		4 455	100.00
11000000 Report à nouveau(solde crédit)			4 455		4 455	100.00
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	1 758		12 466		10 708	85.89
TOTAL I	10 228		25 392		15 163	59.72
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	1 689		605		1 084	179.09
40100000 Fournisseurs	1 683		605		1 078	178.19
40810000 Fourn. factures non parvenues	5				5	
AUTRES DETTES	21 662		4 527		17 135	378.50
43110000 Dettes Cotisations CETPE	149				149	
43860000 Autres charges à payer	2 464		4 527		2 063	45.57
44860000 Cotisat° fiscales TNS à payer	50				50	
45500000 Associés Comptes courants	18 998				18 998	
TOTAL III	23 350		5 132		18 218	354.99
TOTAL GENERAL	33 579		30 524		3 055	10.01

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2008	12	31/12/2007	12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	34 440		52 575		18 134	34.49
70600200 Prestations à 5.5 %	32 276		45 439		13 163	28.97
70600300 Prestations à 19.6 %	2 164		7 135		4 971	69.67
AUTRES PRODUITS	3		2		0	12.17
75800000 Prodt divers gestion courante	3		2		0	12.17
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	34 443		52 577		18 134	34.49
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	760		4 581		3 821	83.41
60220100 Achats repas traiteur			3 608		3 608	100.00
60220200 Achats alimentaires 5.50 %	723		678		45	6.65
60220300 Achats alimentaires 19.60 %	37		295		259	87.52
AUTRES CHARGES EXTERNES	23 648		26 078		2 429	9.32
60610000 Fournitures non stockables-eau	1 545		1 742		196	11.28
60612000 Achats d'électricité 19.6 %	896		713		182	25.56
60631000 Fournitures d'entretien	547		471		76	16.05
60632000 Fournitures petit équipement	1 679		2 671		991	37.13
60640000 Fournitures administratives	157		172		15	8.71
60680000 Autres matières et fournitures	91		308		217	70.35
61300000 Locations			72		72	100.00
61320000 Locations immobilières	13 445		13 445			
61551000 Entretien espaces verts	1 343				1 343	
61560000 Maintenance	783		1 308		525	40.16
61610000 Multirisques	641		590		51	8.62
61810100 Documentation à 5.5 %			12		12	100.00
62260000 Honoraires	1 488		1 784		296	16.59
62270000 Frais d'actes et contentieux	43		88		46	51.53
62280000 Rémunérations d'intermédiaires	108		1 416		1 308	92.40
62300000 Publicité, publications	452		636		184	28.96
62410100 Port sur achats TTC			3		3	100.00
62700000 Services bancaires et assimilé	289		279		11	3.90
62810000 Concours divers (cotisations.)	142		368		226	61.38
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	730		1 826		1 096	60.02
63330000 Format Professionnelle continu	50		48		2	4.17
63511000 Taxe professionnelle	680		669		11	1.64
63781000 CSG déductible			1 109		1 109	100.00
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	1 657		1 089		569	52.24
64111000 Salaires bruts CETPE	1 657		1 089		569	52.24
CHARGES SOCIALES	2 004		4 116		2 112	51.31
64550000 Cotisations sociales CETPE	545		352		193	54.82
64610000 Urssaf Exploitant			636		636	100.00
64620000 Maladie exploitant			690		690	100.00
64630000 Vieillesse Exploitant			2 438		2 438	100.00
64640000 Cotisations RSI Exploitant	1 459				1 459	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	3 618		2 160		1 459	67.53
68112000 Dot. amort. Immob corporelles	3 618		2 160		1 459	67.53

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2008	12	31/12/2007	12	Euros	%
AUTRES CHARGES		315		315	0	0.03
65180000 Autre droit, valeur similaire		313		313		
65800000 Chge diverse gestion courante		2		2	0	4.92
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		32 733		40 165	7 432	18.50
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION		1 710		12 412	10 702	86.22
PRODUITS FINANCIERS		49		63	15	22.99
76800000 Autres produits financiers		49		63	15	22.99
CHARGES EXCEPTIONNELLES				9	9	100.00
67120000 Pénalité, amende fisc.pénalité				9	9	100.00
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)		1 758		12 466	10 708	85.89